

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAE 116 - Modification à compter du 1^{er} janvier 2023 des tarifs relatifs aux droits de place sur le marché couvert des Enfants Rouges (Paris Centre)

Mme Olga POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2015 DDEEES 32 du Conseil de Paris du 28 mai 2015 relevant à compter du 1^{er} juin 2015 les tarifs des droits et redevances perçus sur les marchés couverts de Paris et leurs abords et fixant les droits de place applicables sur le marché des Enfants Rouges ;

Vu l'avis sollicité auprès de l'Union fédérale des marchés – Syndicat des marchés de Paris en date du 9 mars 2021 ;

Vu l'avis sollicité auprès du Syndicat des commerçants des marchés de France en date du 9 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 18 mai 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de revaloriser, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public, le tarif des droits de place du marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (Paris Centre) à compter de janvier 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1: Est approuvée la revalorisation annuelle de 1,5% des droits de place applicables aux emplacements de vente ainsi qu'aux espaces de restauration ou d'exposition de marchandises situés dans le marché des Enfants Rouges selon l'échéancier ci-dessous:

1^{er} janvier 2023: 25,01 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2024 : 25,38 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2025 : 25,76 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2026 : 26,15 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2027 : 26,54 euros hors taxes par mois et par mètre carré.

Article 2: Est approuvée la revalorisation annuelle de 1,5% des droits de place applicables aux resserres du marché des Enfants Rouges selon l'échéancier ci-dessous:

1^{er} janvier 2023: 15,08 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2024: 15,31 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2025 : 15,54 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2026 : 15,77 euros hors taxes par mois et par mètre carré,
1^{er} janvier 2027 : 16,01 euros hors taxes par mois et par mètre carré.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO